

**Conseil communautaire du 2 juillet 2009**  
**Salle des fêtes**  
**VOUHE**

Procès-verbal

L'an deux mil neuf, le 2 juillet à 20h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays Sud Gâtine dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Vouhé sous la présidence de M Pascal OLIVIER.

Etaient présents : M Tournayre J, Marsault P, Origny P (remplaçant Dupont M) Ramdame C (remplaçante de G Desprez), C Rongeon, Y Pacreau, S Fournier, O Bienvenu, C Morisset, N Fortuné, B Renoux, S Destandau, T Bienaimé (suppléante de L Gauthier) B Faucher, Pioli D (remplaçante de S Juin), R Perrin, M Giraudon, A Fazilleau (remplaçante de J Bâcle), P Moreau, E Cathelineau, P Mimeau, F Chauvancy, J Libner, P Olivier, J Christian (remplaçante de M Bouchet), A Lebeau (remplaçant de N Mineau), P Coury, Y Girard (remplaçante de M Pineau), B Bonnet, D Meen.

Pouvoirs :

Excusés :

Absents :

Secrétaires de séance : D Meen assisté de Mme Cathelineau

Invités et présents : JM Morisset et O Vernegeol

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance à 20 h 45 et laisse la parole à M Bernard Bonnet, maire de la commune d'accueil.

M Bonnet souhaite la bienvenue et rappelle brièvement quelques chiffres sur sa commune « nombril du canton » entourée de 6 communes. Vouhé compte 372 habitants dont 52 enfants de moins de 10 ans.

**ORDRE DU JOUR**

**Approbation PV conseil du 14 mai 2009**

**Travaux écoles :**

- **avenant Beaulieu**
- **Réfection classes primaires Verruyes – (ajourné, tous les devis ne sont pas reçus )**
- **APS école St Pardoux et St Marc**

**Diagnostic document urbanisme – choix bureau d'étude**

**Lotissement ZAE la chabirandière**

**Eolien**

**Tarifs prestation service (garderie, transport) – modalités paiement**

**Décision modificative budgétaire**

**Plan numérique écoles rurales**

**Gestion du personnel**

**Questions diverses**

- **Admission en non-valeur créance irrécouvrable (annulée)**

**Approbation PV conseil du 14 mai 2009**

Il est fait remarqué que le secrétaire de séance nommé sur le PV n' était pas présent à la séance .  
Il fallait lire : Jérôme Bâcle *au lieu de Dominique Meen*

Aucune autre remarque n'étant formulée le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## Conseil communautaire

Suite au départ de M Dubosc (verruyes ) Mme Yolande GIRARD est nommée suppléante au conseil communautaire.

M Dubosc siègeait en qualité de délégué communautaire à la commission ENFANCE JEUNESSE et Mme GIRARD Yolande y siège en qualité de membre de la commune –  
M le président demande aux membre délégués communautaires de se porter candidat

M Dominique MEEN se porte candidat.

## Travaux écoles :

- Avenant travaux Beaulieu

Vu la compétence équipements d'enseignement exercée par la Communauté de Communes,  
Vu la délibération du conseil du 22 mai 2008 attribuant les marchés de travaux,  
Vu le lot 1 : gros-œuvre pour un montant marché initial de 48 202.49 € HT

Compte tenu de différents travaux non réalisés et de certains travaux supplémentaires demandés, le bilan des plus et moins values est de – 439.92 € HT.

**Après délibération, le conseil à l'unanimité autorise le Président à signer l'avenant avec l'entreprise A à Z Construction pour un montant de - 439.92 euros HT.**

- fonds de concours commune de Beaulieu-Sous-Parthenay

Suite aux travaux de réhabilitation de l'école de Beaulieu-Sous-Parthenay, le plan de financement définitif est le suivant :

dépenses		recettes	
travaux marché	208 951,97	DGE	88 150,40
		FRIL	25 000,00
honoraires MO	28 116,00	RP	50 000,00
toiture fazilleau	3 899,40	Proxima CG (communal)	38 550,00
toiture bureau directeur	8 035,74		
SPS	1 700,00	FCTVA	46 635,27
cessionnaires	205,00	CDC (20 % du ht mini.)	50 371,66
frais appel offres	950,18	Fonds de concours	2 515,19
TOTAL HT	251 858,29		
Total TTC	301 222,51	Total TTC	301 222,51

*PS : la subvention du conseil général provient de la dotation Proxima de la commune de Beaulieu*

M Perrin pose la question de savoir si la participation de la commune représente bien les 15.9 % prévu par délibération pour tous projets scolaires.

Cette participation calculée sur la base ttc de 301 222 euros serait de 47 894 euros.

Or, la communauté doit autofinancer 20 % minimum du ht de l'opération.

Compte tenu de la cession du proxima de la commune de 38 550 € , le fond de concours maximum plafond à demander est donc de 2515 € ce qui représente une participation totale de 41 065 €

**Après délibération, le conseil à l'unanimité demande à la commune de Beaulieu-Sous-Parthenay un fonds de concours d'un montant de 2 515 euros.**

- APS école St Pardoux et St Marc

Le maître d'œuvre a retravaillé sur les deux projets d'écoles afin de réduire le montant de l'estimation APS ( 397 828 € ht)

Rappel de l'estimation de l'opération pour la demande DGE : 278 322 € ht

*Dont travaux pour* 236 870 € ht

A autofinancer par la cdc à hauteur de 55 664 € (20%) minimum

Estimation opération corrigée en date du 30.06.09 : 386 200 € ht

*Dont travaux pour* 331 500 € ht

A autofinancer par la cdc à hauteur de 77 240 € (20%) minimum

Soit un surcoût de 40 % sur la partie travaux incluant l'accessibilité handicapé (estimée à 72 000 € )

Au stade APS, toutes les subventions maximum ont été sollicitées (DGE, FRIL, Ministère Intérieur, ) .

Il ne reste que celle au titre de Proxima Communautaire du Conseil Général.

M Olivier fait part de son mécontentement de ne pas obtenir de la part de l'architecte davantage d'économies sur les 2 projets tout en sachant que l'accessibilité handicapé est incontournable dans les projets.

M Cathelineau - vice-président bâtiment- acquiesce et précise qu'il n'est pas souhaitable de phaser les travaux et de ne pas intégrer l'accessibilité handicapé même si l'estimation s'élève à 72 000 euros et que la collectivité dispose d'un délai jusqu'en 2014 pour rendre accessible les bâtiments aux handicapés.

M Olivier présente le plan de financement prévisionnel au stade APS :

DGE	89 950
FRIL	50 000
MINISTERE INTERIEUR	60 000
FOND CONCOURS ST MARC	38 460
FOND CONCOURS ST PARDOUX	34 980
COMMUNAUTE COMMUNES*	112 810
<b>TOTAL OPERATION HT</b>	<b>386 200</b>

\* possibilité demande subvention PROXIMA CG

il est fait remarqué que les honoraires seront réajustés à la hausse en fonction de l'estimation définitive des travaux .

Plusieurs options ne sont pas chiffrées dans le plan de financement mais seront intégrées à l'appel d'offres .

Concernant le fond de concours, M Perrin rappelle que la commune de St Pardoux versera sa participation étalée sur 10 ans.

Quant à M Olivier, maire de St Marc, il précise que la commune versera en une seule fois.

**après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité approuve le projet au stade APS et le plan de financement prévisionnel.**

## **Diagnostic document urbanisme – choix bureau d'étude**

Suite à l'appel à candidature pour l'étude « réalisation du diagnostic intercommunal du territoire de la CDC pays sud gâtine et pertinence d'un PLU intercommunal », la commission constituée lors du conseil communautaire du 31.03.09 s'est réunie le 26 mai 2009 pour pré-retenir 4 candidats. Les auditions des bureaux d'étude ont eu lieu le 29 juin 2009.

### Contenu de la mission :

1. Etat des lieux
2. Diagnostic : analyse croisée de l'existant et des potentialités du territoire
3. Identification et hiérarchisation des enjeux
4. Pertinence d'un document d'urbanisme à l'échelle intercommunale
5. Option : méthodologie pour l'élaboration d'un PLU intercomunal

Il s'agit de :

- Partager la connaissance de la globalité du territoire de la CDC
- Estimer, au regard des enjeux de l'espace communautaire, les différents besoins en matière d'espace pour les années à venir
- Bâtir les fondements d'un projet intercommunal
- Evaluer l'intérêt de l'élaboration d'un PLU intercommunal

A l'issue de ce diagnostic, s'il s'avère qu'un PLU intercommunal n'est pas la solution la plus adéquate, chaque conseil municipal pourra tout de même se servir du diagnostic commun pour élaborer son propre document d'urbanisme , tout en tenant des enjeux globaux intercommunaux.

Analyse des offres :

	Ateliers villes et paysages + egis	Creham	G2C	Ponant
Offre de prix ttc	47630.7	69069	57927.06	37375
Option ttc	3617.9	4604.6	13883.17	2093
<b>Classement</b>				
Méthodologie	30	30	15	35
Comprehension	35	30	0	35
Prix	21.9	4.5	13.8	30
<b>Total points</b>	<b>86.9</b>	<b>64.5</b>	<b>28.8</b>	<b>100</b>

M le président propose de retenir le cabinet Ponant

***Après délibération, le conseil communautaire à l'unanimité (30 votants – 1 abstention) autorise le Président à signer l'acte d'engagement avec l'entreprise Ponant Stratégies Urbaines, pour un montant de 37 375 euros ttc et à solliciter le conseil Général pour une subvention de 50 % du montant ttc dans le cadre de Proxima , aide à la décision soit 16 687,50 €***

## **Lotissement ZAE la chabirandière**

La communauté a reçu un projet d'implantation de 3 bâtiments supports de panneaux photovoltaïques de 2000 m<sup>2</sup> chacun sur la zone de la Chabirandière et plus précisément sur la parcelle de 3 ha non viabilisée. Ces bâtiments ne prévoient pas d'activité professionnelle autre que la production d'électricité et sont construits en monopente de 12 à 13 m de haut.

Plusieurs sites ont été proposés (Pressigny, la Gerberie, le Poirier, friches, ect...) mais les interlocuteurs souhaitent un espace (environ 28 000 m<sup>2</sup>) sur la zone d'activité économique de la chabirandière en raison de la bonne exposition , de la proximité des réseaux et de l'adaptation à

une activité supplémentaire pouvant par la suite s'implanter dans les bâtiments supports. Un autre bâtiment sera également implanté sur un site privé d'une autre commune du canton. Compte tenu de la demande, la bande non constructible sera intégrée dans le projet. La surface résiduelle de la zone de la chabirandière sera de l'ordre de 24 000 m<sup>2</sup>

L'estimation de la vente aux investisseurs concernés serait approximativement de 28 000 m<sup>2</sup> x 4 € + forfait 3700 = 115 700 € ht

Considérant l'incertitude du maintien du produit de TP à l'avenir, il a été négocié le versement d'une participation annuelle de 10 000 euros indexée pendant 20 ans par le maître d'ouvrage du projet.

Le Président ouvre le débat.

M Tournayre comprend la démarche et l'intérêt de vendre mais ce type de projet risque de « geler » une grande surface sans avoir d'activités professionnelles réelles exercées avec emploi à la clef. Le rachat de l'énergie ne semble pas assuré à 100 % sur 20 ans comme le laisserait entendre les investisseurs.

Mme Fortuné, s'interroge sur l'aspect visuel du projet (hauteur, structure métallique ouverte), sur la pertinence du lieu choisi par les investisseurs et de l'entretien du terrain.

M Faucher demande à ce que des garanties soient demandées (caution, démantèlement du site à l'issue de la période, versement annuel sur 20 ans)

M Chauvancy souligne l'intérêt de la démarche en matière de production par les énergies renouvelables sur laquelle la France s'est engagée à hauteur de 20 % et l'obligation des collectivités publiques à donner l'exemple en la matière. Par l'acceptation de ce projet, la communauté donne une impulsion.

M Moreau rappelle toute la réflexion et les questionnements posés par un tel projet mais considère qu'en réalisant une opération de vente de cet ordre, le produit de la vente absorbera en partie le déficit du budget annexe ZAE la chabirandière. Les demandes d'installation d'entreprises sont rares et ce projet est une aubaine financière, qu'il faut traiter de la même manière c'est pourquoi une participation annuelle (équivalente à la TP ou presque) sera sollicitée. La rente annuelle permettra de participer à l'aménagement de futures zones économiques. D'autres parcelles restent à vendre si des demandes d'implantation se réalisaient. L'intérêt de vendre cette parcelle de 28 000 m<sup>2</sup> réside dans le fait qu'une partie est non constructible mais qu'elle sera vendue au même prix que le reste.

M Olivier propose à l'assemblée de se positionner sur la vente de cette parcelle pour ce type de projet de construction de support photovoltaïque.

***Par un vote à mains levées, ( 30 votants – 4 abstentions – 2 contres ) le conseil à la majorité des voix exprimés approuve la vente pour ce type de projet de construction en photovoltaïque.***

M Tournayre conteste la formulation de la question et demande un vote à bulletin secret. Selon l'article L 2121-21 du CGCT, il est procédé au vote à bulletins secrets sur demande d'un tiers des membres présents.

M Olivier demande à l'assemblée de s'exprimer sur la demande d'un vote à bulletins secrets.

2 personnes répondent favorablement.

M Olivier clôt le débat.

Préalablement à la démarche, une modification du lotissement de la Chabirandière approuvée le 4.11.04, est à engager pour retirer les lots 1 (2520 m<sup>2</sup>) et 2 (2625 m<sup>2</sup>) tel qu'indiqué au plan présenté sur écran.

**Le conseil par un vote à mains levées , (30 votants – 2 abstentions ) approuve à l'unanimité la modification et autorise le Président à engager les démarches administratives.**

## **Eolien**

8 communautés de communes du Pays de Gâtine se sont associées dans le cadre d'un groupement de commandes pour élaborer leur Zone de Développement de l'Eolien.

Suite à consultation, 7 bureaux d'étude ont fait une offre.

La commission constituée au sein du Pays de Gâtine a retenue l'offre de ENVIRENE pour un montant de 59 900.81 € à diviser entre chaque communauté.

M Tournayre souligne l'intérêt de mutualiser les coûts de ce type d'étude.

M le Président propose une participation maximum de la communauté de 9 673.35 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer le marché avec l'entreprise Envirene pour un montant de 9673.35 € ht et à solliciter une subvention auprès du conseil Général au titre de Proxima – aide à la décision – de 50 %**

## Tarifs prestation service (garderie, transport) – modalités paiement

### ■ Garderie

MSA : proposition d'alignement des tarifs selon la grille des quotients CAF

CAF : application d'une augmentation selon taux inflation

Le bureau propose : + 2 % sur les tarifs actuels

QF	TRANCHES	LA PRESENCE GARDERIE		MERCREDI LOISIRS		½ JOURNEE MERCREDI	
		CAF révisé	MSA	CAF révisé	MSA	CAF révisé	MSA
1	De 0 à 460	0,27 €	1,16 €	4,81 €	8,35 €	2,41 €	4,18 €
2	De 461 à 770	0,38 €	1,28 €	5,66 €	9,20 €	2,84 €	4,60 €
3	De 771 à 900	0,48 €	1,38 €	6,51 €	10,05 €	3,25 €	5,03 €
4	De 901 à 1050	0,59 €	1,49 €	7,35 €	10,89 €	3,68 €	5,45 €
5	De 1051 à 1200	0,69 €	1,59 €	8,20 €	11,74 €	4,10 €	5,88 €
6	De 1201 à 1350	0,81 €	1,70 €	9,05 €	12,59 €	4,53 €	6,29 €
7	De 1351 à 1500	0,91 €	1,81 €	9,89 €	13,43 €	4,95 €	6,72 €
8	Au-delà de 1500	1,02 €	1,92 €	10,72 €	14,26 €	5,37 €	7,13 €
	MSA la présence						

QF = Quotient familial

### **DEROGATIONS GARDERIE (tarifs actuels)**

**+ 2 %**

Régime CAF : 0.82 € la ½ heure de +

Régime MSA : 2.06 € la 1/2 heure de +

**PENALITES** (pour tous régimes) :

**Sans changement**

En cas de dépassement des horaires : **5 € par quart d'heure entamé** et par enfant

***Après délibération, le conseil communautaire approuve l'application des tarifs MSA sur la grille des quotients CAF et l'augmentation de 2 % sur les tarifs garderie et mercredi loisirs suivant la grille ci-dessus et dérogations à compter de septembre 2009.***

**Modalités de paiement : chèque CESU – décret 2009-479 du 29 avril 2009.**

L'aide exceptionnelle de 200 euros versées par l'Etat aux ménages y ouvrant droit est destinée à financer **des services d'aide à la personne et notamment les garderies périscolaires, halte garderie, crèche, assistante maternelle ..**

Plusieurs demandes ont été formulées par des parents pour utiliser ce mode de paiement pour les services éligibles. En revanche , il n'est pas possible d'accepter les CESU pour le service de restauration scolaire.

Les comptables des collectivités ont vocation à encaisser uniquement les CESU à montant prédéfini – valeur faciale - (titre spécial de paiement TSP)

Les collectivités qui souhaitent accepter les CESU TSP en rémunération de leur service doivent être habilitées par l'émetteur de leur choix et signer un contrat d'affiliation après accord du conseil  
Pour les services d'accueil à l'enfant (halte garderie et garderie périscolaire) , la collectivité est exonérée de la rémunération relative au remboursement des chèques emploi-service universels

***Le conseil à l'unanimité autorise le Président à affilier la collectivité au Centre de remboursement des CESU et à accepte les chèques CESU TSP pour rémunérer les services garderie et halte garderie***

■ **Transport scolaire**

Seconde baisse des tarifs du conseil général de 20 % : 60 € à 48 € en sept 2009

	Tarifs actuels com com	<b>Tarifs CG 2009</b>	<b>Proposition du bureau</b>
Redevance annuelle pour un enfant et suivants	56 €	<b>48 € (60 )</b>	<b>44 € (56)</b>
Redevance mensuelle pour un enfant et suivants	7 €		<b>7 €</b>
Redevance annuelle commune sans école (la Boissière, les Groseillers, Vouhé, Soutiers dont le point de montée est situé dans le bourg	21 €	<b>21 €</b>	<b>21 €</b>
Pass IZIVA (collégiens)		<b>68 €</b>	<b>64 €</b>
Regroupement scolaire (RPI du chambon)	Gratuit	<b>21 €</b>	<b>gratuit</b>

M Olivier explique que le pass IZIVA permet aux collégiens d'utiliser l'ensemble du réseau RDS du Département pour un supplément de seulement 20 € du tarif annuel ci-dessus soit 68 € ou 64 € (élèves de la communauté de communes)

***Le conseil à l'unanimité approuve l'application des tarifs transport ci-dessus à compter de septembre 2009.***

#### Ecole numérique rurale

Projet d'équipement en matériel informatique portatif des écoles rurales dans le cadre du plan de relance initié par l'Etat.

La candidature de la communauté a été validée pour les 6 écoles du réseau en date du 18 juin . Le Président se félicite de la décision prise car les écoles publiques du réseau seront traitées à égalité.

M Olivier explique que la procédure de consultation des prestataires pour la fourniture de ce matériel s'est fait par la publicité lancée par l'Education Nationale au niveau de l'Etat.

Plusieurs offres sont parvenues et ont été examinées.

L'entreprise Novenci ayant présentée la meilleure offre , a été retenue pour un montant de 76912 € ttc

Plan de financement :

<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	
Acquisition matériel : 76912 € ttc	Subvention :	54 000 €
	Fctva :	11 907 €
	Autofinancement :	<b>11 005 €</b>

Descriptif cahier des charges et **besoin** en matériel :

6 tableaux interactifs avec pose – garantie incluse

6 PC portables 15,4 pouces avec webcam – garantie incluse

72 PC (12 x 6 écoles) 10,1 pouces avec webcam – garantie, souris et batterie supplémentaire incluses

6 valises de rangement de sécurité avec roulettes pour stockage 9 portables

6 micro-ordinateur enseignant 15,4 pouces avec webcam – garantie, souris et batterie supplémentaire incluse

6 logiciels de supervision pédagogique des postes

6 serveurs maintenance, surveillance et garantie incluses ?

6 disques durs externes de sauvegarde

***le conseil à l'unanimité autorise le président à inscrire au budget la dépense et les recettes et à signer la convention locale avec l'Inspection académique des Deux Sèvres***

#### Décisions modificatives budgétaires

Annulation de recettes redevance ordures ménagères sur les exercices antérieures :

Prévu au budget BP 2009		2000
Dépenses à prendre en charge	3686	
<b>Crédit à ouvrir cpte 673</b>		<b>+1700</b>
titres annulés sur ex antérieurs		
<b>Crédits à réduire cpte 60632</b>		<b>-1700</b>
fourniture petit équipement		



Inscription budgétaire opération « écoles numériques rurales »

Dépense cpte 2188	76912	
Recette (subvention) cpte 1321		54 000
Fctva cpte 10222		11 907
<b>Recette (emprunt) compte 1641</b>		<b>11 005</b>

Reversement caution logement fonction verruyes à la mairie de verruyes suite au transfert du bâtiment : Virement de crédit

Crédit à ouvrir :	caution à reverser compte 165	346
Crédit à réduire	« atelier relais » compte 2313	- 346

### Gestion du personnel

- Atsem

2 demandes d'1/2 poste d'aide maternelle supplémentaire ont été formulées par les écoles de St Marc la lande et Clavé pour la rentrée 2009/2010.

St marc : 5 niveaux dans la même classe (25 élèves)

Clavé : effectifs classe maternelle important (29)

Les demandes ont été prise en compte à condition de bénéficier d'un contrat d'accompagnement à l'emploi financé par l'Etat. **La demande a été acceptée en date du 18 juin 2009**

Le poste se répartirait sur les 2 sites (3 h /matin à st marc et 3 h après-midi à clavé) ainsi qu'en garderie à St Pardoux (besoin de renfort d'1 h 30 mn par jour )

Temps lissé hebdomadaire : **23 h**

Recrutement : par le pôle emploi auprès du public éligible (+ 50 ans, chômeur de + 12 mois dans les 18 derniers mois )

Date embauche : le mardi 1<sup>er</sup> septembre 2009

Avantage :

Aide mensuelle de l'Etat = limité à 95 % du smic et exonération de charges sociales patronales.

Durée : par tranche de 6 mois renouvelable dans la limite de 24 mois maximum

Coût net maximum à la charge de l'employeur : 178 € par mois soit 1068 € sur 6 mois

**Le conseil à l'unanimité autorise le président à signer la convention CAE avec l'Etat.**

- Emplois vacants

3 postes sont occupés par des agents en CDD dont le terme arrive à échéance.

Le besoin étant permanent et les agents ayant engagé une démarche de formation BAFD ou BAFA, il est proposé de reconduire pour 1 an les contrats sur les emplois suivants :

<b>Poste</b>	<b>Durée hebdo</b>	<b>Date renouvellement</b>	<b>Lieu affectation</b>
Adjoint animation 2è classe	17 h 30	28.08.2009	Garderie école privée st pardoux + mercredi loisirs
Adjoint animation 2è classe	16 h 00	03.12.2009	Garderie verruyes + mercredi loisirs
Adjoint technique 2è classe	6 h 33 mn	25.08.2009	Renfort garderie école du chambon clavé

***Le conseil à l'unanimité autorise le président à lancer la publicité de ces emplois vacants auprès du centre de gestion et à proposer le renouvellement des contrats aux agents en place pour 1 an.***

- Augmentation temps de travail

**Educatrice jeunes enfants : de 17 h 30 à 21 h**

Motif : bonne fréquentation de l'ombrelle – nécessité amplitude horaire supplémentaire comme suit :

Lundi : RAM = **+ 1 h**

Mercredi : Halte garderie = embauche **15 mn** plus tôt le matin

Vendredi : Halte garderie et RAM = embauche **15 mn** plus tôt le matin + administratif **+2 h**

***Le conseil à l'unanimité approuve l'augmentation de temps de travail de 3h30mn par semaine sur le poste d'éducatrice jeunes enfants , et autorise le président à saisir l'avis de la CAP.***

**Questions diverses**

- Gendarmerie

Le Président fait lecture de l'accord du Ministère de l'Intérieur en date du 29 juin sur la construction d'une caserne de gendarmerie sur le canton de Mazières en gâtine.

Le projet sera soumis à délibération au prochain conseil du 21 juillet prochain.

- Voirie

M Cathelineau rappelle que le calendrier d'intervention des travaux au RMA par Colas a été envoyé par l'intermédiaire de M Bernardeau du Ptea directement par mail en mairie.

Chaque responsable voirie est invité à accompagner l'entreprise pour le bon déroulement des travaux sur le terrain.

M Olivier laisse la parole à M Morisset pour conclure . Ce dernier se réjouit de la décision prise par l'inspection académique d'attribuer le programme « les écoles numériques rurales » à la communauté de communes Pays Sud gâtine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30 .